

Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

#### Nom commercial

Citric acid-1-hydrate E330 (food grade) (MB)

#### Numéro d'enregistrement

No. CE: 201-069-1

REACH Numéro 01-2119457026-42-XXXX

d'enregistrement

No. CAS 5949-29-1

#### Utilisation de la substance/mélange

Food additive, Usage industriel

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

Au moment nous n'avons aucune information sur les utilisations identifiées. En présence de ces données sont incluses dans la fiche de données de sécurité.

#### Utilisations déconseillées

Actuellement, aucune utilisations n'a encore été identifiés, déconseillées.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse**

Vivochem B.V.

Darwin 5

NL 7609 RL Almelo

No. de téléphone +31 546 577774 No. Fax +31 546 577701 Adresse email kwaliteit@vivochem.nl

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

National poisoning information center (NVIC) +31 (0) 88 755 8000

Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261.9 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P280.6 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

#### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Acide citrique monohydraté

#### Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

#### Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

#### Acide citrique monohydraté

No. CAS 5949-29-1 No. EINECS 201-069-1

Numéro 01-2119457026-42-XXXX

d'enregistrement

Concentration >= 50 %

Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés, ne pas les laisser sécher.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Traitement chez un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eliminer les restes par rinçage avec de l'eau. Eviter le dégagement de poussières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Explosion poussière (RFA) Poussières explosibles

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol résistant aux acides.

Ne pas stocker en commun avec: Agents d'oxydation, Bases

Classe de stockage d'après TRGS 510 13 Des matiores solides non combustibles

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Autres données**

For technical protective measures to limit exposure see also section 7 "Handling and storage".

## Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Acide citrique anhydre

Valeur type PNEC
Type Eau douce
Concentration 0,4

0,44 mg/l

Valeur type PNEC
Type Eau salée
Concentration 0,

0,044 mg/l

Valeur type PNEC

Type Sédiment d'eau douce

Concentration 34,6 mg/kg

Valeur type PNEC

Type Sédiment marin

Concentration 3,46 mg/kg

Valeur type PNEC Type Sol

Concentration 33,1 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Equipement de protection individuelle doit être conforme avec la Règlement (CE) 2016/425 du Conseil et aux normes CEN résultant de leur part. Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être comprises comme des suggestions. La sélection des EPI nécessaires doit être envisagée par l'employeur en fonction des activités à réaliser et des conditions S'il est déterminé lors de l'évaluation des risques sur site qu'il n'y a pas de danger pour l'employé, il n'est pas nécessaire de porter d'EPI ou la portée de l'EPI à utiliser peut être ajustée en conséquence.

#### **Protection respiratoire - Note**

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. Demi-masque filtrant les particules, filtre P2

#### Protection des mains

Matériau approprié Chloroprène

Épaisseur du gant >= 0,6 mm Temps de pénétration >= 480 min

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État de la matière poudre cristalline

Couleur blanc Odeur inodore

point de fusion/point de congélation

Valeur 145 °C

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Remarque Non applicable

inflammabilité (solide, gaz)

N'est disponible

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température d'auto-inflammabilité

Valeur 345 °C

température de décomposition

Valeur > 170 °C

valeur pH

Valeur 1,7 Concentration/H2O g/l

Viscosité

Remarque N'est disponible

solubilité(s)

Milieu Eeau

Valeur 590 g/l

température 20 °C

coefficient de partage: n-octanol/eau

Acide citrique monohydraté

log Pow -1,72

Remarque Bioaccumulation is not expected

Pression de vapeur

Valeur < 0,01 hPa température 20 °C

Densité

Valeur 1,665 g/cm³

température 20 °C

Densité de vapeur

Remarque N'est disponible

Caractéristiques des particules

Remarque N'est disponible

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque N'est disponible

Taux d'évaporation



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

Remarque N'est disponible

propriétés explosives

Remarque N'est disponible

Propriétés comburantes

Remarque N'est disponible

Masse volumique apparente

Valeur 550 à 950 kg/m³

température 20 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

#### 10.2. Stabilité chimique

Under normal conditions of storage and use is the product stable.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est explosible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussières.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces rat

DL50 3000 mg/kg

Espèces souris

DL50 5400 mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces rat

DL50 > 2000 mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces cobaye

env. 75 mg/l

Durée d'exposition 3 min Administration/Forme Poussières/Brouillards



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

#### Corrosion/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation irritant

Les critères de classification sont remplis.

#### sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation (Composants)

#### Acide citrique monohydraté

évaluation non sensibilisant

#### Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité (Composants)

#### Acide citrique monohydraté

No indications of genotoxicity are available.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité reproductrice (Composants)**

#### Acide citrique monohydraté

No indications of reproduction toxicity are available.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité (Composants)

#### Acide citrique monohydraté

Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

#### **Exposition unique**

Les critères de classification sont remplis.

Peut irriter les voies respiratoires.

#### exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

#### Acide citrique anhydre

Espèces cyprins dorés (Leuciscus idus)

CL 50 440 à 760 mg/l

Durée d'exposition 48 h

méthode OCDE 203 Remarque Static system

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

Acide citrique anhydre

Espèces Daphnia magna

CL 50 1535 mg/l

Durée d'exposition 24 h

méthode OCDE 202 Remarque Static system

Toxicité pour les algues (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces Scenedesmus quadricauda

NOEC 425 mg/l

Durée d'exposition 8 d

Remarque Static system

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Acide citrique anhydre

Espèces Pseudomonas putida

EC5 > 10000 mg/l

Durée d'exposition 16 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Acide citrique monohydraté

Valeur 97 %

Durée de l'essai 28 d

évaluation facilement dégradable

méthode OECD 301 B

Valeur 100 %

Durée de l'essai 19 d évaluation facilement dégradable

méthode OECD 301 E

12.3. Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau

Acide citrique monohydraté

log Pow -1,72

Remarque Bioaccumulation is not expected

Facteur de bioconcentration (FBC)

Remarque N'est disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne satisfait pas aux exigences en matière de propriétés PBT. La substance ne satisfait pas aux exigences en matière de propriétés vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées

Pas d'information disponible.

Information supplémentaire sur l'écologie



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Harmful effect due to pH shift.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

#### Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

#### **Autres informations**

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est disponible

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur totale en COV selon directive 2010/75/EU

COV (CE) 0 %

#### **Autres informations**

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Registration status



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

Acide citrique anhydre

EINECS listed or meets the requirements

TSCA (USA) répertorié dans la liste

AICS (Australian Inventory listed or meets the requirements

of Chemical Substances)

DSL (Canada) répertorié dans la liste

NZIOC(New Zealand) listed or meets the requirements
ENCS (Japan) listed or meets the requirements
PICCS (Philippines) listed or meets the requirements
IECSC (China) listed or meets the requirements

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335

#### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un.,

Catégorie 3

#### abréviations

AC: Article Category

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ADNR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par navigation sur le Rhin

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

AGW: Arbeitsplatzgrenzwert

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances

AOX: adsorbable organically bound halogens

ARW: Arbeitsplatzrichtwert (Germany)

ASTM: American Society for Testing And Materials

ATE: acute toxicity estimates

ATP: Adaptation to technical and scientific progress

AWsV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Germany)

BAR: Biologischer Arbeitsstoff-Referenzwert

BCF: bioconcentration factor

BetrSichV: Betriebssicherheitsverordnung (Germany)

BG: Berufsgenossenschaft (Germany)

BGW: Biologischer Grenzwert BLW: Biologischer Leitwert

BOD: biochemical oxygen demand CAS: Chemical Abstracts Service

cATpE: converted acute toxicity point estimate

CEA: Comité Européen des Assurances CEFIC: European Chemical Industry Council

CESIO: Comité Européen des Agents de Surface et leurs Intermédiaires Organiques

ChemG: Chemikaliengesetz (Germany) CMR: Cancerogen Mutagen Reprotoxic

COD: chemical oxygen demand



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

DFG: Deutsche Forschungsgemeinschaft

DIN: german industry standard DMEL: Derived minimal effect level DNEL: Derived no effect level DOC: dissolved organic carbon

DSL: Canada Domestic Substances List EAK: Europäischer Abfallkatalog

EbC: inhibitory concentration of growth

EC: effective concentration EC: European Community

ECETOC: European Centre For Ecotoxicology and toxicology of Chemicals

ECHA: European Chemicals Agency EEC: European Economic Community EG: Europäische Gemeinschaft

EH40: List of approved workplace exposure limits

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EKA: Expositionsäquivalente für krebserzeugende Arbeitsstoffe

EL: effect level

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

EmS: Emergency Schedules EN: european standards

ENCS: Japanese Existing and New Chemical Substances Inventory

ERC: Environmental Release Category
ErC: inhibitory concentration of the growth rate

EU: European Union

EWG: Europäische Wirtschaftsgemeinschaft

FDA: Food and Drug Administration

FMVSS: National Highway Traffic Safety Administration

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung GGVSee: Gefahrgutverordnung See

GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals

IARC: International Agency for Research on Cancer

IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container IC: inhibitory concentration

ICAO: International Civil Aviation Organization

IECSC: Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IMO: International Maritime Organization

INCI: International Nomenclature of Cosmetic Ingredients IRPTC: International Register of Potentially Toxic Chemicals

ISO: International Organization for Standardization

IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

Cat: category

KBwS: Kommission zur Bewertung wassergefährdender Stoffe (Germany)

KECI: Korea Existing Chemicals Inventory

LC: Lethal concentration

LD: Lethal dose

LDLo: lethal dose low LGK: storage category

LL: Lethal level

LLC: Lowest lethal concentration

LOAEL: Lowest observed adverse effect level LOEC: Lowest observed effect concentration

LOEL: Lowest observed effect level

Log pow: logarithm of the distribution coefficient n-octanol / water

LQ: limited quantity

MAC: Maximale aanvaarde concentratie (Netherlands)

MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration



Date de révision: 16.01.2023

# 10095465002 Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified

by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

MEL: Maximum exposure limits

MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan)

n.a.g.: nicht anders genannt

NATEC: Naval Air Technical Data and Engineering Service Command

NLP: No-longer Polymer

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NOAEL: no observable adverse effect level NOEC: No observable effect concentration

NOEL: No observable effect level

NOELR: no observable effect loading rate NZIOC: New Zealand Inventory of Chemicals

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

**OEL**: Occupational exposure limit

OELV: Occupational exposure limit value OES: Occupational exposure standards PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PC: Product Category

PEC: Predicted environmental concentration

PICCS: Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

PNEC: predicted no effect concentration PNEC: Predicted no effect concentration pOW: Octanol-water partition coefficient

PROC: Process Category

REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

SAE: Society of Automotive Engineers

STP: Sewage treatment plant

SU: Sector of Use

SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

SVHC: Substances of very high concern

TA Luft: Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft

ThOD: theoretical oxygen demand TRA: targeted risk assessment

TRG: Technische Regeln Druckgase (Germany)

TRgA: Technische Regeln für gefährliche Arbeitsstoffe(Germany)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe

TRK: Technische Richtkonzentration

TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)

**UN: United Nations** 

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten VCI: Verband der Chemischen Industrie e.V.

VDE: Verband der Elektrotechnik, Elektronik und Informtaionstechnik e.V.

VDI: Verein Deutscher Ingenieure

VLEP: Valeurs Limites d'exposition Professionnelle

VOC: Volatile Organic Compound

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefärdende Stoffe

WEL: Workplace exposure limit WGK: water hazard class (Germany)

WHO: World Health Organization

WoE: Weight of Evidence

#### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

The information contained in this safety data sheet is based on our current knowledge and experience and describes the product in terms of safety requirements only. This safety data sheet is neither a



Date de révision: 16.01.2023

\* Citric acid-1-hydrate E330 (food grade) (MB)

# 10095465002

Version: 5 / FR Master No. M-050 Date d'impression 8-3-2024

Certificate of Analysis (CoA) nor a technical data sheet and must not be confused with a specification agreement and does not have the meaning of warranties of characteristics.

Uses mentioned in this safety data sheet are for general information and do not constitute a contractual agreement on a corresponding nature of the product or on a suitability for intended uses.

It is the responsibility of the recipient of the product to ensure that any property rights and existing laws and regulations are observed.